

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

Le Maire renouvelle ses condoléances à Isabelle GAUD au nom du Conseil municipal et du personnel municipal.

Isabelle GAUD remercie tous ses collègues et indique qu'elle souhaite avancer car elle s'est engagée auprès de l'équipe municipale.

- Le compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2022.

Zohra ANTARI explique que le compte de gestion 2022, dressé par le comptable public, concernant le budget principal reprenant l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur, des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ainsi que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, est conforme au compte administratif. Elle propose au Conseil municipal d'adopter ce compte de gestion et de donner quitus au comptable public.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2022.

Le Maire nomme Zohra ANTARI présidente de séance, elle présente le compte administratif 2022.

Le document est disponible sur le site internet de la Mairie.

Christian SANSONNET demande pourquoi la ligne « études et recherches » est à 0 alors qu'une somme de 8 000 € avait été ouverte ?

Le Maire lui répond que l'étude proposée pour cette somme n'était pas assez précise. Un devis pour une étude plus approfondie a été demandé mais le montant est beaucoup plus important, environ 21 000 €.

Christian SANSONNET demande si l'étude sera réalisée en 2023 ?

Le Maire lui répond que oui.

Le Maire se retire au moment du vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Gilles ROQUES se félicite de l'excellente gestion de la Commune et remercie la Directrice Générale des Services et ses collaborateurs, l'Adjointe aux finances et le Maire pour cette excellente gestion qui permet de financer des investissements grâce à l'autofinancement.

Affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023.

Zohra ANTARI indique que le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élève à 341 238,24 €, auquel il faut ajouter l'excédent antérieur reporté de 589 533,37 €. L'excédent de 930 771,61 € de cette section va permettre de couvrir le déficit d'investissement.

Pour l'exercice 2022, la section d'investissement présente un excédent de 395 801,46 €.

Pour constater le résultat d'investissement, il convient de reprendre le déficit antérieur d'un montant de 93 840,30 €. Le solde positif cumulé à inscrire au compte 001 du budget 2023 sera donc de 301 961,16 €.

Il est nécessaire de financer le solde négatif des restes à réaliser d'un montant de 413 550 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 111 588,84 €, il sera comptabilisé au compte 1068 (recettes d'investissement).

Pour couvrir ce besoin de financement, il est nécessaire d'utiliser l'excédent de fonctionnement.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement à constater à l'article 002 des recettes de fonctionnement sera de : $930\,771,61\text{ €} - 111\,588,84\text{ €} = 819\,182,77\text{ €}$.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Transfert de charges suite à la prise de compétences « Emploi et insertion des jeunes » par la Communauté de communes du Val de Vienne.**

Le Maire explique que suite à la prise de compétence « Emploi et insertion des jeunes » par la Communauté de communes du Val de Vienne, la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin de statuer sur la modification des montants d'attribution de compensation.

La CLECT a proposé de retenir le montant demandé par la Mission Locale à savoir 1 € par habitant soit 2 645 € pour la Commune.

De ce fait, l'attribution de compensation d'un montant de 508 998,99 € en 2022 sera de 506 353,99 € en 2023.

La délibération et le rapport de la CLECT sont adoptés à l'unanimité.

➤ **Facturation des frais d'électricité aux locataires du cabinet paramédical.**

Le Maire rappelle que la Commune est toujours titulaire du contrat de fourniture d'électricité pour le cabinet paramédical.

Il est donc nécessaire de facturer les frais d'électricité aux locataires au prorata des surfaces utilisées par chacun, y compris les locaux communs, soit 1 687,43 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention pour le séjour de découverte des CM2.**

Sophie BAZO sollicite le Conseil Municipal afin d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € au foyer coopératif de l'école élémentaire Jules Verne pour le financement du séjour de découverte des élèves de CM2, qui a eu lieu du 27 février au 3 mars (50 € par enfant).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention exceptionnelle au foyer coopératif de l'école élémentaire pour aider deux familles pour le séjour de découverte des CM2.**

Le Maire explique au Conseil municipal que la Directrice de l'école élémentaire l'a saisi au sujet de deux familles d'élèves de CM2 qui n'étaient pas en mesure de financer le séjour de découverte.

L'assistante sociale du secteur a été sollicitée et a réussi à obtenir des aides du Département (150 € par famille).

Il propose au Conseil municipal de verser 110 € au foyer coopératif de l'école élémentaire Jules Verne afin de permettre à ces deux élèves de CM2 de participer au séjour de découverte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention exceptionnelle à un sportif bosmiaud.**

Jean-Christophe ARTIAGA explique à l'assemblée qu'un sportif défendant les couleurs de la Commune va participer aux championnats d'Europe de judo en juin 2023, et qu'il sollicite une subvention communale.

Il propose au Conseil municipal de lui accorder une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'acquisition d'un kimono, sur lequel devra figurer « Commune de Bosmie-L'Aiguille ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Approbation du projet de construction de locaux pour les agents techniques.**

Le Maire explique que les vestiaires actuels des agents techniques ne sont pas aux normes (hygiène, sécurité, accessibilité), il propose au Conseil municipal de valider le projet qui est présenté et dont le montant total s'élève à 145 000 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Approbation de l'avant-projet sommaire de l'Orangerie.**

Le Maire présente le projet à l'assemblée et indique que le montant total de l'opération s'élève à 1 072 659,88 €.

Isabelle GAUD demande où est l'accès PMR et ce que devient le mur en pierres existant ?

Le Maire lui montre où se situe l'accès sur le plan et explique que le mur sera en partie démoli.

Isabelle GAUD demande en quel matériau sera le toit ?

Le Maire lui répond que la toiture de l'Orangerie sera conservée et qu'il y aura du zinc sur l'extension. Il indique que la charpente sera conservée et sera apparente car elle présente un intérêt, de même l'arrondi des fenêtres sera conservé.

La surface totale du bâtiment serait de 305 m², avec une terrasse de 118 m², avec une quarantaine de places de parking.

Lisa RODRIGUES demande pourquoi il n'y pas de bardage bois ?

Le Maire lui répond qu'il est contre car cela vieillit très mal, cf. pôle sportif à Aix.

Lisa RODRIGUES demande si la récupération des eaux pluviales est prévue ?

Le Maire lui répond que ce n'est pas chiffré à ce jour mais que cela peut être étudié, de même que le traitement des eaux usées, même si ce dernier point sera très compliqué.

Edwige GARNIER-REYMBAUT demande pourquoi les places de stationnement sont aussi près du bâtiment ?

Le Maire lui répond qu'en étant plus proche du bâtiment cela limite la surface d'enrobés, mais que cela peut être envisagé.

Gilles ROQUES rappelle que les activités de cette salle auront lieu de l'autre côté du bâtiment.

Le Maire indique que les parkings seront identiques à ceux de la rue Jean Ferrat c'est-à-dire en terre/pierre.

Zohra ANTARI rappelle que dans le projet il est prévu de créer une quarantaine de places de parking et se demande s'il sera possible de les déplacer ?

Alexandra MALISSEN demande si l'achat du mobilier (tables, mange-debout) est prévu dans le budget ?

Le Maire lui répond que non pas à ce jour, mais il rappelle que la cuisine sera équipée pour un montant de 20 000 €.

Pierre COLOMBET dit que le garde-corps devra être le plus transparent possible.

Le Maire lui dit que c'est effectivement le cas, car les parois seront en polycarbonate.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Demandes de subventions au Conseil Départemental et à l'Etat (DETR) pour la construction de locaux pour les agents techniques.**

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

➤ **Convention de servitudes avec GRDF.**

Le Maire indique au Conseil que dans le cadre des travaux d'extension du cabinet paramédical, les réseaux ont dû être déviés.

La canalisation de gaz existante a été déplacée sur la parcelle AH 54 et cela nécessite la conclusion d'une convention de servitude avec GRDF.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Rétrocession des équipements communs du lotissement « Plein Ciel 4 » par la Communauté de communes du Val de Vienne.**

Le Maire explique que les 33 lots du lotissement intercommunal « Plein Ciel 4 » ont été vendus.

Il rappelle que les statuts de la Communauté de communes du Val de Vienne (CCVV) prévoit le transfert à titre gratuit des équipements communs aux communes concernées.

Il indique que par délibération en date du 8 décembre dernier, la CCVV a acté la rétrocession des équipements communs du lotissement « Plein Ciel 4 » à la Commune, en sachant que les frais d'actes notariés seront à leur charge.

Lisa RODRIGUES demande si cela concerne également l'éclairage public.

Le Maire lui répond que oui et que l'électricité des candélabres est déjà prise sur le réseau communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Modification du tableau de classement de la voirie communale.**

Le Maire explique que suite à la rétrocession des équipements communs du lotissement intercommunal « Plein Ciel 4 », et notamment la voirie, il est nécessaire de mettre à jour le plan de classement de la voirie communale afin d'y intégrer les nouvelles voies : la rue des Eperviers, la rue des Chardonnerets, l'allée des Loriots, l'allée des Piverts et l'allée des Perdrix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Points ajoutés à l'ordre du jour**

Le Maire sollicite l'assemblée pour ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- Une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DSIL pour la construction de locaux pour les agents techniques,
- Une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DSIL pour l'aménagement de la cour de la cour de l'école élémentaire,
- Une demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

Ces trois délibérations sont adoptées à l'unanimité.

- Le Maire donne lecture à l'assemblée des devis signés depuis le 12 décembre 2022.

Questions écrites :

Question écrite de Christian SANSONNET

- Rue Jean Moulin, le cabinet « Duarte » a installé des panneaux « expertise foncière et d'ingénierie » sur le terrain situé en face de l'allée des Alouettes. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'utilisation de cette réserve foncière ?

Christian SANSONNET corrige et dit qu'il s'agit de l'allée des Tourterelles.

Le Maire répond qu'il s'agit de panonceaux de géomètre, ce qui signifie que le terrain a été vendu pour faire un lotissement de 6 ou 8 lots. Il signale qu'il a obtenu une bande de 2 mètres afin d'élargir la rue Jean Moulin et la mettre en double sens de circulation.

- Lors du Conseil Municipal du 29 juin 2020, une délibération autorisant le Maire à signer une convention avec l'Ordre des avocats de Limoges, pour la mise en œuvre d'un point d'accès gratuit au droit à destination des habitants, avait été votée à l'unanimité.

Peut-on avoir à ce jour un état statistique des Bosmiauds qui ont sollicité un rendez-vous ?

Le Maire lui répond qu'en 2021 ce sont 14 administrés qui ont été reçus et 8 en 2022. Dorénavant, les consultations n'ont plus lieu tous les mois car l'avocat se déplace à partir de trois consultations.

- Dans le compte-rendu de bureau du 19 décembre, un point concerne la circulation sur le pont et « l'éventuelle » installation de feux de trafic.
Depuis bientôt 15 ans et les promesses d'amélioration de la circulation, c'est maintenant qu'on découvre que l'étroitesse de la RN21 est un frein à une solution conforme !
Face à ce constat, quelle solution pourrait être envisagée et dans quel délai ?

Le Maire lui répond que ce dossier connaît des avancées significatives puisque le bureau municipal a reçu Gilles BEGOUT, maire d'Isle et Vice-Président de Limoges Métropole en charge de la voirie pour lui faire part de ce problème, qu'il a pris en considération. Il a demandé aux services de Limoges Métropole d'établir un projet avec des feux tricolores qui seraient installés au bout du pont. Il y aurait un feu au niveau du dernier candélabre sur le pont (pour que les camions puissent tourner), et deux feux sur la RN21. Mais ce projet est en attente de la validation de la DIRCO car la voie de dégagement pour tourner sur Bosmie n'est pas assez large, et Madame la Préfète doit accorder une autorisation spéciale. Le jour de l'inauguration de la rue Jean Ferrat, elle a été alertée par mes soins puis par Gilles BEGOUT.
A ce jour, le dossier est à l'étude à la DIRCO et on peut espérer une installation en septembre.

Christian SANSONNET se dit surpris par la lenteur administrative.

Le Maire rappelle qu'il était prévu que toutes les maisons situées sur la droite en venant de Limoges soient démolies.
Il signale que ce projet coûte 110 000 € et qu'il serait financé par Limoges Métropole et le Département.

- Bientôt à mi-mandat de cette mandature, pourriez-vous faire un bilan de l'action des conseillers municipaux-référents pour les différents quartiers ?

Le Maire répond que pendant le COVID les référents de quartier ont été sollicités et se sont mobilisés mais que depuis la fin de la crise la population vient directement en mairie.

Gilles ROQUES dit que cela a permis d'identifier les élus et de ce fait être ponctuellement sollicités.

Christian SANSONNET demande s'il y a un document de synthèse ? Car il faut penser que lors de la prochaine mandature, il y aura sûrement une autre équipe, et qu'un document de synthèse permettrait de laisser une trace de toutes les actions menées.

Zohra ANTARI souligne que les élus sont sollicités et qu'ils ramènent les questions et les soucis à la Mairie afin que cela soit traité. Elle donne l'exemple de Marie-France TALLANDIER qui, vu sa délégation, est repérée sur toute la Commune et traite les problèmes au fur et à mesure.

Le Maire souligne que souvent les gens viennent pour des problèmes personnels et que s'il s'agit uniquement de réparer un bout de trottoirs, il ne semble pas utile de le consigner quelque part mais plutôt de traiter le problème.

Jean-Christophe ARTIAGA indique que le meilleur moyen de rencontrer la population et de parler de leur problème, c'est le marché hebdomadaire.

Gilles ROQUES parle des actions concrètes et évoque la distribution des colis aux aînés pendant le COVID et lui dit qu'il comprend son approche mais pense qu'il vaut mieux agir et avoir oublié de la dire que ne pas agir.

- Dans le conflit du quartier « Haut de Viblac », où en sommes-nous ? Quelle action menée par rapport à ce mur implanté sur la voirie communale ?

Le Maire répond que ce dossier est un imbroglio total. A ce jour deux actes d'urbanisme ont été délivrés, la Mairie ne peut pas les contester puisqu'il y a des travaux qui restent à réaliser. Mais le pétitionnaire a contacté des entreprises pour faire crépir le mur, deux entreprises se sont déplacées mais ont été prises à partie par les riverains, de ce fait ils refusent de faire le travail.

Le Maire rappelle qu'une médiation a été initiée par la Mairie, un médiateur a reçu les deux parties, mais une des parties refuse de poursuivre cette procédure.

Jean-Claude SAINTONGE demande de quel droit les riverains se permettent de dire aux artisans qu'ils ne doivent pas crépir le mur ? Il dit que c'est de l'abus de pouvoir.

Le Maire dit qu'à chaque fois que la Mairie reçoit un courrier, elle le transmet à son avocat.

Questions diverses

Jean-Christophe ARTIAGA fait le point sur les activités culturelles et sportives à venir.

A Bosmie-L'Aiguille, le 17 mars 2023

La secrétaire de séance

Maëva MUNOZ

